

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DDEEES 221 Avenant à convention avec l'association Science Créativité Interdisciplinarité Recherche Education (SCIRE) pour la création d'une plateforme de numérisation d'enseignements innovants.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'un avenant à la convention 2013 DDEEES 119 avec l'association Science Créativité Interdisciplinarité Recherche Education (SCIRE) pour la création d'une plateforme de numérisation d'enseignements innovants ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention 2013 DDEEES 119, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Science Créativité Interdisciplinarité Recherche Education (SCIRE) pour la création d'une plateforme de numérisation d'enseignements innovants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO